



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	20.03.2024
Titre du projet du marché	Ligne Directe / NE-CdF / Etude d'impact environnemental
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
ID du projet	275342
N° de la publication SIMAP	1399547
Date de publication SIMAP	23.02.2024
Adjudicateur	Chemins de fer fédéraux suisses CFF/Infrastructure
Organisateur	I-AEP-ENG-UMW-RWT, à l'attention de Martine Voutaz Thomas, Rue de la Gare de Triage 7, 1020 Renens, Suisse, Téléphone: +00, E-mail: martine.voutaz_thomas@sbb.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	06/03/2024, sur simap.
Rendu documents	15/04/2024 à 23h59 Résumé des étapes de la soumission des offres : <ol style="list-style-type: none"> 1. Envoi d'une adresse e-mail par le soumissionnaire pour soumettre son offre à maxime.bordet@sbb.ch une copie à martine.voutaz_thomas@sbb.ch . Date limite d'envoi de l'adresse e-mail : 04.04.2024 2. Octroi du droit d'accès à SharePoint par les CFF. 3. Confirmation de l'autorisation par le soumissionnaire. La réception de l'e-mail doit être confirmée par le soumissionnaire. 4. Soumission de l'offre sur SharePoint SBB par le soumissionnaire.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71313400 - Étude d'impact sur l'environnement pour la construction Mandat environnement.
Description détaillée des prestations / du projet	Ligne Directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Etablissement d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour les phases 31 à 33.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. La sous-traitance pour le responsable de mandat, le chef de projet et le chef de projet adjoint, est proscrite.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Pas mentionné.
Conditions de participation	Déclaration de respect des conditions de participation. Critères de qualification : <ul style="list-style-type: none"> • Référence de 2 projets avec une EIE exécutées selon la législation environnementale suisse • Copie de certificat qualité ISO 9001 ou description du système de management de qualité de l'entreprise si elle n'est pas certifiée.
Critères d'aptitude	Critères impératifs d'exigences minimales : EM 1 : Qualification suffisante pour chaque personne-clé prévue EM 2 : Offre de prestations plausible (nombre d'heures et répartition).

Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Analyse du mandat 50% C2 : Aptitudes pratiques et techniques des personnes-clés prévues 30% C3 : Prix 20%, notation selon méthode linéaire T200. Les critères sont notés sur une échelle de 1 à 5.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des objectifs est suffisante.• Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire, ce qui permet d'établir des offres comparables.• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).• Les délais sont corrects.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.
Manques de l'appel d'offres	Les membres du comité d'évaluation sont soumis à des déclaration d'impartialité (art.3.al.2 OMP). Toutefois, il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

